Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le 10 AVR. 2025
ID : 026-212601439-20250408-2025_15-BF

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA DROME

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	
En exercice	14
Présents	13
Pouvoir	01
Votants	13
Pour	13
Contre	00
Abstentions	00

Date de la convocation 01/04/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de LE GRAND-SERRE Séance du 08 Avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq----------
le 08 Avril à 19 H 00----------
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme GENTHON Agnès, Maire.
Présents : AGERON Jérémy, BERNARD Daniel, BORRAS Isabelle, CETTIER Nicolas, DUMOULIN Patrick, FÉRÈRE Dominique, ORLOWSKI François, RIOU Gaëtan, SERREE Stéphane, THOMAS Monique, VALENÇON Jérémy et VALLERANT Jacques
Absents excusés : ROSTAING Marc
Pouvoirs : ROSTAING Marc à CETTIER Nicolas
Secrétaire de séance : VALLERANT Jacques

N° 2025-15

Objet : Délibération portant approbation du compte financier unique 2024 (CFU) – Budget eau

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le compte financier unique 2024 du budget eau ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que Mme GENTHON Agnès, Maire s'est retirée au moment du vote. Mr ORLOWSKI François, Adjoint au Maire délégué aux finances, propose au vote le CFU 2024,

Considérant les éléments susvisés ;

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice
Section Fonctionnement	53 229.55	37 053.41	-16 176.14
Section Investissement	57 936.14	44 182.00	-13 754.14
Résultat reporté 2023		39 558.78	39 558.78
Résultat de clôture 2024	111 165.69	120 794.19	9 628.50
Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00
Résultat de clôture	**111 165.69**	**120 794.19**	**9 628.50**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le 10 AVR. 2025
ID : 026-212601439-20250408-2025_15-BF

Madame le maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 du budget eau.

- DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits par les conseillers municipaux présents ou représentés.

Extrait certifié conforme. **L'Adjoint**

Fait à Le Grand-Serre, le 10 Avril 2025 **François ORLOWSKI**

MAIRIE DU GRAND-SERRE 26 (Drôme)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de GRENOBLE – 2, Place de Verdun-BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. En application du décret n°2018-251 du 6 avril 2018, la saisine de la juridiction pourra également ce faire via l'application « Télérecours citoyens » figurant sur le site www.telerecours.fr